



INFO AVIATION

Série Spéciale CONTRÔLE D'AÉRODROME



Le Mensuel du Syndicat National de la Navigation Aérienne / Force Ouvrière – HS A/D n° 2

CONFERENCE sur l'AVENIR des CONTROLEURS TSEEAC

Ce colloque du 14 février dernier a permis des échanges fructueux sur le ressenti et les attentes des TSEEAC contrôleurs des groupes F et G pour dégager ou confirmer des pistes afin d'obtenir une juste reconnaissance au sein de la DSNA.

Déroulement du colloque :

Après l'accueil des participants le SNNA-FO a fait un rappel des différents protocoles et accords dans les instances nationales.

→ Protocole 2000

Augmentation de l'ISQ, temps de pauses 13% sur certains organismes, notion de BO, normes médicales. FO avait été le seul syndicat confédéré à engager sa signature dans ce protocole.

→ Protocole 2004

Aucune avancée pour les CTL TSEEAC et même un recul : obligation de 3 ans de qualification et 4 ou 5 ans pour prétendre à une première mobilité. FO avait été le seul syndicat représentant les TSEEAC à refuser de signer ce protocole.

→ Mouvement de mobilisation des TSEEAC contrôleurs organisé et soutenu par FO en 2004

FO obtient la création d'un espace de dialogue et la DGAC mandate l'IGAC (Ex IGACEM) pour faire une étude et rendre un rapport sur les contrôleurs TSEEAC.

→ Accord licence de juin 2006

Un accord contrasté et imparfait car il manquait, notamment l'augmentation de l'EVS et la création d'un emploi fonctionnel.

Cet accord licence qui est l'application technique des textes du premier paquet « ciel unique » transpose la qualification délivrée par la DSNA (opérateur) en une licence délivrée par la DCS (autorité de surveillance).

Les avancées obtenues dans l'accord licence :

- augmentation de l'ISQ,
- amélioration des normes médicales avec des valeurs moins contraignantes et garantie de maintien de rémunération en cas d'inaptitude médicale pour les TSEEAC,
- accès à l'emploi fonctionnel RTAC pour les Chefs et Adjoints CA et les Instructeurs régionaux,
- augmentation du pourcentage de recrutement par la voie SP au corps des ICNA et accès théorique à tous les groupes,
- maintien de la mobilité fonctionnelle et géographique,
- un TSEEAC non contrôleur peut le devenir en suivant une formation à l'ENAC et un TSEEAC contrôleur peut choisir d'exercer une autre fonction.

Suivi de l'accord licence :

FO qui participe à tous les GT concernant les contrôleurs F et G fait évoluer l'accord :

- niveau d'anglais : la notion de formation continue qualifiante est validée pour obtenir une mention linguistique (TNP2 + PIFA = mention linguistique),
- amélioration du stage OJTI, création de testeurs dans les groupes F et G, inscription des différentes mentions (ADV/ADI/RAD/...),
- FO a demandé que la dernière partie de l'ISQ (50%) soit versée à compter de janvier 2008 (au lieu de mai 2008).

→ Protocole 2006

La DGAC n'a pas tenu ses engagements et refusé à la dernière minute de revaloriser l'EVS des groupes F et G : face à ce constat FO a fait inscrire pour préparer l'avenir deux points :

- « les conclusions du rapport IGAC seront prises en compte dans le cadre de l'évolution de l'EVS ». FO a obtenu dans le cadre du suivi du protocole le lancement de la réflexion sur l'EVS au premier semestre 2008,
- « une réflexion sur les métiers du contrôle sera

lancée ». Cette réflexion doit déboucher sur la création d'un emploi fonctionnel.

→ CTP DSNA de Décembre 2007

Le SNNA-FO a fait valider en CTP DSNA :

- le lancement d'un GT « Temps de Pause » dans tous les organismes F et G,
- le lancement d'une réflexion sur la mise en place d'adjoints Chef CA dans les organismes F et G,
- le lancement du GT MEQ. Dans ce GT, FO demande, notamment, une meilleure prise en compte des VFR et VFRS,
- l'accès à tous les groupes pour les SP. Compte tenu du statut actuel seul le groupe C est réellement accessible.

Quelles perspectives concrètes pour les contrôleurs TSEEAC?

Après cet échange d'informations les perspectives concrètes suivantes ont été abordées en profondeur.

Equivalence 1ere qualification statutaire après obtention de la mention d'unité :

après débat l'ensemble des participants a estimé que cette demande n'apportait rien. (Pourcentage de réussite très important de cette première qualification)

Création d'un emploi fonctionnel permettant :

- un indice terminal plus élevé,
- une accélération de carrière,
- une entrée dans cet emploi fonctionnel après 9 ans d'exercice d'une licence sans autre condition.

Après débat l'ensemble des participants estime que c'est une perspective intéressante autant pour les plus anciens (meilleure retraite) que pour les plus jeunes (accélérateur de carrière sur le plan indiciaire).

FO défendra la création d'un emploi fonctionnel dans le cadre de la réflexion protocolaire sur les métiers du contrôle

Mobilité fonctionnelle et géographique :

- passerelle CONTRÔLE vers HORS CONTRÔLE et inversement,
- mobilité géographique après 3 ans de qualification,
- gestion des arrêts formation.

L'ensemble des participants est attaché au maintien de la mobilité géographique (de nombreux terrains sont et seront ouverts aux TSEEAC) et à la possibilité de changer de métier ou d'y revenir en cours de carrière.

Concernant la gestion des arrêts formation, les par-

participants estiment qu'il faut proposer une autre affectation (si l'agent le souhaite) comme cela se pratique pour les groupes A à E).

FO défendra le maintien de la mobilité fonctionnelle et géographique et une meilleure gestion des arrêts formation

Grille EVS, Effectifs, Formation continue, Examineurs

Grille EVS: FO a fait des propositions sur les bases suivantes : simplification de la grille (réduction du nombre de niveaux), positionnement des CTL F & G juste un taux en dessous des groupes E (+ 313 euros) et positionnement des Chefs CA et Adjoints et instructeurs régionaux au niveau assistant de subdivision (+ 442 euros pour les Chefs CA et adjoints).

Les participants se sont déclarés favorables au principe de réduction et au nouveau positionnement.

FO défendra la nouvelle grille EVS sur ces bases

Examineurs : il y a eu un débat très intéressant qui a permis de montrer l'intérêt des CTL F & G à la formation. Les pistes suivantes ont été validées :

- création d'examineurs sur tous les organismes F & G (les examineurs doivent pouvoir faire de la formation au titre OJTI),
- il ne faut pas bloquer ni allonger la formation et l'examen pratique,
- prendre en compte les particularités des organismes avec un petit effectif ou en cours de création,
- utiliser l'expertise des instructeurs régionaux.

FO qui a obtenu le principe de la création d'examineurs lors du CSL et du CTP DSNA continuera dans cette voie

Effectifs : l'ensemble des participants a estimé que le BO doit être revu pour prendre en compte les temps de pause, la mise en place de postes d'assistant ouverts en fonction du trafic et la mise en œuvre d'IRMA. Des postes d'adjoint Chef CA doivent être créés.

FO participera au GT « Temps de Pause », à la réflexion sur les adjoints et relancera la DSNA sur la notion d'assistant. FO défendra le principe que les adjoints Chef CA doivent avoir la mention d'unité de l'organisme et que les Chefs CA puissent la maintenir.

Corps unique de contrôleurs :

FO a présenté une **analyse complète** d'un corps unique regroupant les contrôleurs ICNA et TSEEAC. Cette analyse basée sur des critères réglementaires, statutaires et indemnitaires avait pour but de déterminer les avantages et les inconvénients pour les TSEEAC tant sur le plan fonctionnel que financier et attractif.

Le comparatif de carrière indiciaire et indemnitaire sur les bases suivantes :

- entrée à l'ENAC à 22 ans, à 30 ans ou à 35 ans,
- départ à la limite d'âge du corps,
- accès au corps des ICNA au plus tôt ou au plus tard (37 ans) ainsi qu'une autre possibilité à partir de 45/50 ans,
- application des statuts (TSEEAC/ICNA) pour l'avancement,
- éléments pris en compte pour la rémunération : Indice + Technicité + EVS + ISQ + Prime Polyvalence + NBI,
- retraite : limite d'âge des deux corps (ICNA : 57 ans et TSEEAC : 65 ans, départ possible à 50 ans et 60 ans mais décote si pas toutes les annuités). Pas de possibilité de surcote pour les ICNA et nous n'avons pas appliqué de surcote pour les TSEEAC qui vont jusqu'à 65 ans,
- conditions de perception de l'ATC : 15 ans de service effectifs dans le corps des ICNA .

Après étude les points indemnitaires suivants apparaissent :

- la rémunération est surtout impactée par les primes (EVS, ISQ, Polyvalence, NBI),
- **l'âge d'entrée à l'ENAC conditionne fortement le nombre d'annuités.** La limite d'âge de 57 ans pénalise ceux qui sont rentrés plus tard (30 ans ou 35 ans pour les TSEEAC issus des emplois réservés),
- **le nombre d'annuités et la durée de carrière jouent un rôle important** dans le déroulement indiciaire et dans le niveau de retraite,
- **pour percevoir l'ATC il faut être titularisé dans le corps des ICNA au plus tard à 42 ans (15 ans de service effectif dans le corps),**
- la **NBI TSEEAC** étant supérieure de 10 points à celle des ICNA il y a une perte en activité et en retraite,
- la **prime de polyvalence** n'est pas versée aux ICNA.
- la **retraite de base des ICNA (hors ATC) entrés à 30 ans ou plus tard à l'ENAC est plus faible que celle des TSEEAC entrés à 22 ans (nombre d'annuités),**

Les participants ont constaté que le changement de corps ou corps unique est intéressant uniquement pour ceux qui sont rentrés tôt à l'ENAC et qui ont intégré tôt le corps des ICNA.

Cela confirme l'intérêt de la sélection professionnelle à partir de 4 ans de contrôle.

Quelques chiffres :

La différence entre la rémunération en activité d'un TSEEAC à 57 ans et d'un ICNA en retraite percevant l'ATC (entre 57 et 65 ans) varie entre 1 600 et 2 700 euros au profit du TSEEAC.

L'ATC (Allocation Temporaire Complémentaire) est de 1 080 euros pendant 8 ans (de 57 à 65 ans) puis de 587 euros pendant 5 ans de 65 à 70 ans) et disparaît ensuite.

Avantages et Inconvénients dans la mobilité et la gestion d'un corps unique pour les TSEEAC

Hypothèses :

- accès au corps unique si titulaire d'une licence valide + une formation complémentaire multi rating (ACP, ACS, APP, APS, ADI, ADV) à l'ENAC d'une durée de 12 mois (formation SP),
- maintien dans l'affectation actuelle ou possibilité de mobilité par le jeu des emplois vacants (ancienneté de promo ICNA + moitié du temps de TSEEAC et limite d'accès à 51 ans pour les groupes A, B et C),
- reclassement dans le 1^{er} grade du corps des ICNA à l'indice égal ou immédiatement supérieur (règle statutaire fonction publique). Avancement suivant les modalités du statut ICNA.

Avantages pour un TSEEAC avec licence valide :

- accès simplifié (pas d'examen SP à passer et pas de limite d'âge),
- mobilité théorique augmentée (accès à tous les groupes par AVE).

Inconvénients :

- si refus d'entrer dans le corps unique (qui sera le seul corps de la DSN pouvant exercer le service du contrôle), affectation sur un poste hors contrôle (perte du métier de contrôleur et mobilité fonctionnelle imposée),
- obligation de suivre une formation complémentaire à l'ENAC (multi rating + fonctions d'encadrement avec risque d'arrêt formation),
- perte financière en fonction de l'âge (perte de 10 points NBI et de la prime de polyvalence),
- plus de retour vers les autres métiers TSEEAC (perte de mobilité géographique et fonctionnelle),
- mobilité quasi obligatoire pour bénéficier d'un déroulement de carrière lié à l'exercice d'une fonction de Premier Contrôleur et d'un meilleur régime EVS/ISQ,

- si pas de mobilité : avancement à l'ancienneté et régime EVS identique,
- si désir de mobilité : attente qu'un poste de PC s'ouvre en CAP (faible ancienneté dans le corps).

Avantages pour un TSEEAC sans licence valide :
Aucun

Inconvénients pour un TSEEAC sans licence valide :

- perte de l'accès à la fonction contrôle en tant que TSEEAC (en sortie ENAC et en CAP),
- perte de mobilité géographique (disparition de 300 postes TSEEAC Contrôleurs),
- disparition de la SP (il restera seulement l'EP qui impose 9 ans d'ancienneté dans le corps).

De très nombreux participants, tous contrôleurs, ont exprimé un avis négatif sur la création d'un corps unique.

Notamment :

- les plus jeunes souhaitent garder une mobilité géographique (il est plus facile d'aller dans le sud en tant que TSEEAC contrôleur, qu'en tant qu'ICNA) et continuer à rendre le service du contrôle sur les terrains F et G au profit des usagers de l'Aviation Générale, privés et commerciaux,
- certains TSEEAC ayant passé récemment les deux concours (ICNA et TSEEAC) apprécient fortement de pouvoir découvrir le métier de contrôleur en tant que TSEEAC, de percevoir un salaire et de débiter une carrière au sein de la Fonction Publique, puis d'avoir le choix de passer la SP ce qui ne serait plus possible dans le cas d'un corps unique,
- certains ne souhaitent pas suivre une formation de 12 mois à l'ENAC qui est contraignante sur le plan personnel et familial,
- certains ne souhaitent pas subir une mobilité,
- les plus anciens se prononcent de façon négative du fait de la limite d'âge et de la perte financière associée.

Les participants ont apprécié l'ensemble des infor-

mations qui permet un éclairage sur la notion de corps unique.

A l'évidence, **la notion de corps unique n'est intéressante que pour les plus jeunes qui ont déjà accès au corps des ICNA par la voie sélection professionnelle.** Cette SP avait été négociée et créée en 1995 dans ce but.

Les échanges ont permis de déterminer que le concept de corps unique crée plus de contraintes que d'avantages :

- il n'apporte rien à ceux qui passent la SP et pénalise les plus anciens ou ceux qui ne souhaitent pas entrer dans ce corps,
- il réduit la mobilité géographique, complexifie la gestion des affectations des actuels et futurs contrôleurs et ferme la porte à la fonction contrôle au corps des TSEEAC.

Face à ce constat :

- **le SNNA-FO s'attachera à défendre en priorité l'amélioration du régime indemnitaire, la création d'un emploi fonctionnel, dans le cadre de la reconnaissance au sein de la DSNA (opérateur pour la France au sein du FAB européen) des fonctions tenues par les contrôleurs et par l'encadrement des groupes F et G,**
- **le SNNA-FO s'attachera à faire évoluer le statut ICNA pour permettre un réel accès à tous les groupes lors de la SP,**
- **le SNNA-FO s'attachera au sein des instances nationales et internationales à la reconnaissance des groupes F& G,**
- **le SNNA-FO organisera des journées d'information régionale dans les organismes F & G.**

**➔ Vous souhaitez construire l'avenir des TSEEAC Contrôleurs
Rejoignez le SNNA/FO , contactez-nous!**

-Par téléphone à la permanence nationale au 05 57 92 84 86,

-Par fax au 05 57 92 84 87

-Par courriel : fo-dacso@regis-dgac.net

-Par courrier : SNNA/FO, Permanence nationale, DACSO , BP70116, 33704 Mérignac Cedex

Nom / Prénom:

Tel Professionnel :

Aérodrome :

Tel portable :

E-mail:

Tel personnel: